



**Programme des  
Nations Unies pour  
l'environnement**



Distr.  
Restreinte

UNEP/OzL.Pro/ExCom/38/16  
27 octobre 2002

FRANÇAIS  
ORIGINAL: ANGLAIS

COMITÉ EXÉCUTIF  
DU FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS  
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL  
Trente-huitième réunion  
Rome, 20-22 novembre 2002

**COOPÉRATION BILATÉRALE**

Le Secrétariat du Fonds a reçu les demandes de coopération bilatérale ci-après :

<b>TITRE DES PROJETS</b>	<b>AGENCE BILATÉRALE</b>
Mise en œuvre du plan de gestion de frigorigènes: récupération et recyclage en Mauritanie	France
Mise en œuvre du plan de gestion de frigorigènes: reconversion des installations du froid en Mauritanie	France
Projet de renforcement des institutions en Angola	Allemagne
Plan sectoriel pour l'élimination graduelle de la consommation de CFC-12 dans le secteur de réparation et d'entretien de la réfrigération et de la climatisation en Inde (partie allemande)	Allemagne
Plan sectoriel d'élimination définitive des SAO: réfrigération domestique et compresseurs de réfrigérateurs domestiques en Chine (partie italienne)	Italie
Projet préparatoire en vue d'une campagne nationale d'information, d'éducation et de communications au Nigéria pour promouvoir l'application du Protocole de Montréal	Japon
Assistance pour la mise en œuvre de plans stratégiques du Fonds multilatéral, afin de promouvoir l'application du Protocole de Montréal dans la région Asie et Pacifique (phase 2)	Japon
Préparatifs pour l'élaboration du programme de formation supplémentaire du PNUE, à exécuter en conjonction avec le programme de formation de l'Agence de coopération internationale du Japon	Japon
Coopération régionale pour la surveillance et la réglementation de la consommation de SAO dans la région Asie et Pacifique	Suède
Plan national d'élimination graduelle des CFC aux Philippines	Suède
Plan sectoriel pour l'élimination graduelle de la consommation de CFC-12 dans le secteur de réparation et d'entretien de la réfrigération et de la climatisation en Inde (partie suisse)	Suisse

1. Onze demandes de coopération bilatérale au total, d'une valeur combinée de 3 819 195 \$US, ont été soumises pour examen à la 38<sup>e</sup> réunion par des agences bilatérales françaises, allemandes, italiennes, japonaises, suédoises et suisses. Le présent document décrit ces projets qui sont soumis à l'examen du Comité exécutif, classés par agences bilatérales.

2. Le Tableau 1 présente un sommaire de la valeur et du nombre de demandes par agence bilatérale.

Tableau 1

**VALEUR ET NOMBRE DE PROJETS DE COOPÉRATION BILATÉRALE,  
PAR AGENCE BILATÉRALE (Incluant les commissions de gestion)**

<b>Agence bilatérale</b>	<b>Montant demandé (\$US)</b>	<b>Nombre de projets</b>
France	234 362	2
Allemagne	241 029	2
Italie	1 800 000	1
Japon	769 920	3
Suède	513 580	2
Suisse	260 304	1
<b>TOTAL</b>	<b>3 819 195</b>	<b>11</b>

## DEMANDE DU GOUVERNEMENT DE LA FRANCE

### Introduction

3. Le Tableau 2 présente un sommaire de la demande de coopération bilatérale de la France. La valeur de cette demande ne dépasse pas 20 % de la contribution de la France pour 2002.

Tableau 2

### DEMANDE DU GOUVERNEMENT FRANÇAIS ET SUITE RECOMMANDÉE

Titre du projet	Pays	Montant demandé (\$US)	Montant recommandé (\$US)
Mise en œuvre du plan de gestion de frigorigènes: récupération et recyclage	Mauritanie	177 400	Retiré
Mise en œuvre du plan de gestion de frigorigènes: reconversion des installations du froid	Mauritanie	30 000	Retiré
Commission de gestion		26 962	
TOTAL		234 362	

**MAURITANIE: Mise en œuvre du plan de gestion de frigorigènes: récupération et recyclage (177 400 \$US)**

**Mise en œuvre du plan de gestion de frigorigènes: reconversion des installations du froid (30 000 \$US)**

4. Le Gouvernement de Mauritanie a retiré les deux projets ci-dessus.

## DEMANDE DU GOUVERNEMENT DE L'ALLEMAGNE

### Introduction

5. Le Tableau 3 présente un sommaire de la demande de coopération bilatérale de l'Allemagne. L'Allemagne demande que le solde de 81 000 \$US qui reste du projet de démonstration sur le bromure de méthyle en Égypte (EGY/FUM/26/DEM/69) soit imputé aux approbations futures. Elle a utilisé la totalité de sa part maximale de 20 % pour le triennat avec des projets approuvés durant la 37<sup>e</sup> réunion. Grâce au rendement de ces fonds, le projet demandé pour l'Angola pourrait être financé en partie, jusqu'à concurrence du montant du solde en question. En conséquence, le paiement partiel d'un montant pouvant atteindre 81 000 \$US, incluant les commissions de gestion, ne dépasse pas 20 % des contributions de l'Allemagne pour le triennat.

Tableau 3

### DEMANDE DU GOUVERNEMENT ALLEMAND ET SUITE RECOMMANDÉE

Titre du projet	Pays	Montant demandé (\$US)	Montant recommandé (\$US)
Projet de renforcement d'institutions	Angola	213 300	71 682
Plan sectoriel pour l'élimination graduelle de la consommation de CFC-12 dans le secteur de la réparation et de l'entretien de la réfrigération et de la climatisation	Inde	0	Retiré
Commission de gestion		27 729	9 318
TOTAL		241 029	81 000

### **ANGOLA: Projet de renforcement d'institutions (213 300 \$US)**

#### Description du projet

6. Le programme de pays soumis par l'Angola au Comité exécutif aux fins d'examen à la 38<sup>e</sup> réunion (UNEP/OzL.Pro/ExCom/38/62) comprend un projet visant à instituer un Centre national de l'ozone au sein de la Direction nationale de l'environnement du Ministère des pêches et de l'environnement. Le Gouvernement angolais demande un montant total de 213 300 \$US pour l'exécution de ce projet.

7. Le Centre national de l'ozone a pour responsabilités primordiales (dans le cadre du Plan d'action) le suivi et l'évaluation de l'avancement et de l'efficacité des projets indiqués dans le programme de pays; la coordination de la mise en œuvre du Plan de gestion de l'élimination en phase finale (TPMP); l'établissement et la mise à jour fréquente d'un registre de SAO par la collecte de données sur la consommation de SAO auprès des importateurs, des consommateurs et des autorités douanières; la participation à l'élaboration et à l'application de législation destinée

à restreindre l'importation de SAO et de matériel à base de SAO; la coordination d'institutions gouvernementales pour assurer que les politiques adoptées sont bien harmonisées avec les efforts consentis par le Gouvernement pour éliminer graduellement l'utilisation des SAO; le lancement de campagnes d'information et de sensibilisation; la soumission de rapports d'avancement pertinents aux agences d'exécution; l'échange de renseignements avec d'autres pays parties de la région, par l'entremise du Réseau des administrateurs des Bureaux de l'ozone du PNUE; et la communication de données au Secrétariat du Fonds multilatéral et au Secrétariat de l'ozone.

#### Observations du Secrétariat

8. Le projet de renforcement d'institutions incluait une demande relative à la surveillance de la mise en œuvre du TPMP qui devait être soumise à l'examen du Comité exécutif en 2003. À cet égard, le Secrétariat a été informé par le Gouvernement allemand que l'inclusion de cette activité avait été obtenue après de longs pourparlers avec le Gouvernement angolais, qui estimait que la surveillance devrait être indépendante du projet de TPMP, puisqu'une telle activité est considérée comme faisant partie des responsabilités du Centre national de l'ozone et devrait donc relever du projet de renforcement d'institutions. En conséquence, le financement de la surveillance du TPMP ne sera pas inclus dans le TPMP.

#### Recommandation du Secrétariat

9. Le Secrétariat du Fonds recommande l'approbation générale du projet susmentionné, avec les coûts d'appui connexes au niveau de financement indiqué ci-après. Le financement restant s'élève à 141 618 \$US plus les coûts d'appui d'agence, et sera demandé en 2003.

	Titre du projet	Financement du projet (\$US)	Coût d'appui (\$US)	Agence d'exécution
a)	Projet de renforcement d'institutions	71 682	9 318	Allemagne

#### **INDE: Plan sectoriel pour l'élimination graduelle de la consommation de CFC-12 dans le secteur de la réparation et de l'entretien de la réfrigération et de la climatisation**

10. Le Gouvernement de l'Inde a indiqué qu'il était approprié que l'Allemagne propose le report de l'examen du plan sectoriel en attendant que la clarification des données de consommation.

## DEMANDE DU GOUVERNEMENT DE L'ITALIE

### Introduction

11. Le Tableau 4 présente un sommaire de la demande de coopération bilatérale de l'Italie. La valeur de cette demande ne dépasse pas 20 % de la contribution de l'Italie pour 2002.

Tableau 4

### DEMANDE DU GOUVERNEMENT ITALIEN ET SUITE RECOMMANDÉE

Titre du projet	Pays	Montant demandé (\$US)	Montant recommandé (\$US)
Plan sectoriel pour l'élimination définitive des SAO: réfrigération domestique et compresseurs de réfrigérateurs domestiques	Chine	1 800 000	1)
Commission de gestion			1)
TOTAL		1 800 000	1)

1) Voir UNEP/OzL.Pro/ExCom/38/27

**CHINE: Plan sectoriel pour l'élimination définitive des SAO: réfrigération domestique et compresseurs de réfrigérateurs domestiques (1 800 000 \$US)**

12. Les observations et recommandations du Secrétariat du Fonds figurent dans la note UNEP/OzL.Pro/ExCom/38/27.

## DEMANDE DU GOUVERNEMENT DU JAPON

### Introduction

13. Le Tableau 5 présente un sommaire de la demande de coopération bilatérale du Japon. La valeur de cette demande ne dépasse pas 20 % de la contribution du Japon pour 2002.

Tableau 5

### DEMANDE DU GOUVERNEMENT JAPONAIS ET SUITE RECOMMANDÉE

Titre du projet	Pays	Montant demandé (\$US)	Montant recommandé (\$US)
Projet préparatoire en vue d'une campagne nationale d'information, d'éducation et de communications pour promouvoir l'application du Protocole de Montréal	Nigéria	340 595	En suspens
Assistance pour la mise en œuvre de plans stratégiques du Fonds multilatéral, afin de promouvoir l'application du Protocole de Montréal dans la région Asie et Pacifique (phase 2)	Région Asie et Pacifique	310 750	En suspens
Préparatifs pour l'élaboration du programme de formation supplémentaire du PNUE, à exécuter en conjonction avec le programme de formation de l'Agence de coopération internationale du Japon	Mondial	30 000	Report
Commission de gestion		88 575	
TOTAL		769 920	

**NIGÉRIA: Projet préparatoire en vue d'une campagne nationale d'information, d'éducation et de communication pour promouvoir l'application du Protocole de Montréal (340 595 \$US)**

### Description de projet

14. Ce projet préparatoire vise à mettre sur pied une campagne générale d'information, d'éducation et de communication pour le Nigéria. La stratégie décrit les objectifs, la méthodologie et les activités particulières de projet en vue d'une campagne d'information, d'éducation et de communication ciblée et assortie de délais précis, afin d'aider le Gouvernement nigérian à atteindre ses objectifs de conformité au Protocole de Montréal et aux amendements applicables durant la période de 2003 à 2010.

15. La stratégie a pour objectifs, entre autres, de faciliter la conformité, d'accentuer la sensibilisation politique aux niveaux les plus hauts, de conserver l'élan et d'empêcher les retours à une nouvelle consommation. Les résultats escomptés sont les suivants: plus grande sensibilisation des divers groupes prioritaires visés aux questions liées à l'appauvrissement de la couche d'ozone; meilleure compréhension par ces mêmes groupes des mesures particulières que

l'on attend d'eux et des délais à respecter, pour appuyer la réalisation des objectifs indiqués dans le programme de pays; soutien accru des politiques et des activités du gouvernement relatives à l'élimination des SAO; participation soutenue des petites et moyennes entreprises et autres petits consommateurs de SAO difficiles à rejoindre; prévention des retours vers un nouveau recours aux SAO dans les projets achevés et réalisation d'une réduction continue et permanente de la consommation de SAO.

16. Le projet préparatoire comprendra les activités suivantes:

- Évaluation des besoins en information, éducation et communication et identification des groupes prioritaires visés;
- Organisation et apport de soutien pour des réunions de consultation à l'intérieur du Nigéria;
- Organisation et apport de soutien pour des réunions de consultation entre le Nigéria, le Japon et le PNUE; et
- Établissement, conception et soumission au Comité exécutif d'une stratégie pour le réseau d'information, d'éducation et de communication.

#### Observations du Secrétariat

17. Cette activité pour le Nigéria n'était pas incluse dans le plan d'activités du Japon pour 2002; toutefois, il reste des fonds pour des activités bilatérales dans les montants réservés à cette fin, imputables au Japon.

18. Le Secrétariat a constaté que le coût de cette activité préparatoire est de beaucoup supérieur au coût des préparatifs pour les activités qui résulteront en une élimination effective et mesurable de SAO (par exemple, un montant de 133 000 \$US a été approuvé pour la préparation d'un plan d'élimination dans le secteur de la réfrigération; 70 000 \$US ont été approuvés pour la préparation d'un plan d'élimination dans le secteur des solvants et 133 000 \$US ont été approuvés pour la préparation d'un plan de gestion de frigorigènes pour le Nigéria).

19. Des activités similaires sont financées dans le cadre du CAP, du projet mondial de sensibilisation du public et par le biais du renforcement des institutions. Le Gouvernement japonais a indiqué que les activités approuvées ne s'adressaient pas au public, ni aux écoliers et étudiants du Nigéria et n'étaient pas liées à la mobilisation du public nigérian, ou des institutions de média privées et des ONG. Le Gouvernement japonais ne refusait pas pour autant d'examiner la mesure dans laquelle on pourrait tirer leçon des activités existantes pour définir plus précisément la portée du projet soumis, qu'il considérait comme étant complémentaire aux autres activités approuvées au Nigéria.

20. Le Secrétariat a constaté en outre qu'un montant de 340 549 \$US a été approuvé pour la mise à jour du programme de pays du Nigéria, qui est actuellement en préparation. Par ailleurs, le PNUD a soumis à la 38<sup>e</sup> réunion un plan d'élimination dans le secteur des mousses et un plan de gestion de frigorigènes dans le secteur de la réparation et de l'entretien, destinés au Nigéria. L'ONUDI a, pour sa part, soumis à la 38<sup>e</sup> réunion un plan d'élimination en phase finale pour le secteur de la fabrication d'appareils de réfrigération.

21. Les deux plans soumis par le PNUD et celui présenté par l'ONUDI à la 38<sup>e</sup> réunion contiennent tous des activités similaires à celles qui sont proposées par le Japon. Ainsi, le plan d'élimination pour le secteur de la réparation et de l'entretien d'équipements frigorifiques du PNUD prévoit 10 000 \$US pour l'élaboration de programmes d'enseignement, 168 000 \$US pour la sensibilisation et 100 000 \$US pour la promotion. Le plan d'élimination dans le secteur des mousses du PNUD comprend une campagne de sensibilisation destinée à assurer que tous les utilisateurs de SAO dans ce secteur qui n'ont pas encore été identifiés soient avisés de l'obligation d'éliminer la consommation et puissent participer au programme. Le PNUD a alloué 40 000 \$US à des activités de promotion pour accomplir cet objectif. Le plan d'élimination dans le secteur de la fabrication d'équipement de réfrigération de l'ONUDI prévoit des ateliers portant sur les questions suivantes: technologies de rechange et tendances mondiales, Protocole de Montréal et législation nationale, utilisation du HFC-134a, utilisation du HCFC-141b et solutions de remplacement futures, et formation pratique sur une nouvelle conception des cycles de réfrigération avec du HFC-134a. L'ONUDI a prévu un budget de 50 000 \$US pour les ateliers et 20 000 \$US pour la sensibilisation du public.

#### Recommandation du Secrétariat

22. Le Comité exécutif est invité à tenir compte de ce qui précède dans son examen de cette demande.

### **RÉGION ASIE ET PACIFIQUE: Assistance pour la mise en œuvre de plans stratégiques du Fonds multilatéral, afin de promouvoir l'application du Protocole de Montréal (phase 2) (310 750 \$US)**

#### Description du projet

23. Ce projet est la suite du projet «Assistance pour la mise en œuvre de plans stratégiques du Fonds multilatéral, afin de promouvoir l'application du Protocole de Montréal dans la Région Asie et Pacifique» que le Comité exécutif avait approuvé à sa 34<sup>e</sup> réunion. Il vise à aider les pays visés à l'Article 5 de la région à préparer des stratégies nationales pour la conformité. L'Iran et la Mongolie sont les pays visés dans cette phase du projet.

#### Mongolie

24. Le projet a pour objet d'aider le Gouvernement et les principaux acteurs nationaux du pays dans l'établissement d'un plan national pour la conformité, de contribuer au renforcement de la capacité de gestion du centre national de l'ozone et sensibiliser le public au problème de l'appauvrissement de la couche d'ozone en organisant des événements spéciaux.

25. Les activités, visant à assister le Gouvernement dans l'élaboration et la mise en œuvre de son plan national pour la conformité du Protocole de Montréal, comprendront la participation d'un consultant national, d'un consultant régional, de trois personnes-ressources à trois réunions. Il y aura cinq sessions de consultations du pays, qui incluront trois réunions internationales et deux réunions nationales complémentaires. Participeront aux consultations du pays les acteurs nationaux et internationaux compétents, et le résultat escompté est une stratégie nationale pour la

conformité qui inclura un cadre national et des modalités d'exécution pertinents pour le pays, ainsi que des mesures spécifiques destinées à renforcer les capacités nationales de gestion.

### Iran

26. Le projet vise à aider l'Iran par des mesures d'appui destinées à faciliter l'adoption et l'exécution des travaux de mise à jour du programme de pays approuvés par le Comité exécutif à sa 36<sup>e</sup> réunion, à contribuer à l'exécution des activités d'information, d'éducation et de communication, et à obtenir l'engagement du Gouvernement à l'exécution de la mise à jour de son programme de pays, du plan de gestion de frigorigènes et d'autres politiques générales à la suite de ce qui précède.

27. La réalisation de ces objectifs nécessite la participation d'un consultant national, d'un consultant régional et de trois personnes-ressources à trois réunions. Il y aura cinq sessions de consultations du pays, qui incluront trois réunions internationales et deux réunions nationales complémentaires. Participeront aux consultations du pays les acteurs nationaux et internationaux compétents. Le résultat escompté est la mise à jour du programme de pays, qui est également le résultat attendu du projet de mise à jour du programme de pays du PNUE. Ceci inclura un cadre national et des modalités d'exécution pertinents pour le pays.

### Observations du Secrétariat

28. Le Secrétariat a demandé un compte rendu sur le projet de Phase I qui a été mis en œuvre au Sri Lanka. Le Japon a indiqué que la réalisation du plan d'action national pour la conformité du Sri Lanka est en voie d'achèvement et que le plan devrait pouvoir être soumis à la 39<sup>e</sup> réunion. Un projet de document sera présenté au Secrétariat vers la fin d'octobre.

### Mongolie

29. Le Secrétariat a signalé au Japon que la Mongolie est un pays à faible volume de consommation, dont la consommation de CFC en 2001 était de 9 tonnes PAO. La Mongolie a reçu des fonds pour un plan de gestion de frigorigènes comme suite à la Décision 31/48 et a reçu à la 35<sup>e</sup> réunion la partie récupération et recyclage du projet, incluant des fonds pour des ateliers de formation supplémentaires et des activités de suivi. La préparation du programme de pays de la Mongolie a été approuvée à la 20<sup>e</sup> réunion pour un montant de 50 000 \$US.

30. Conformément à la Décision 35/57, les pays à faible volume de consommation disposant de plans de gestion de frigorigènes approuvés seront admissibles à un financement pour la mise à jour de ces plans, équivalant à 50 % des fonds qui leur avaient été octroyés pour l'établissement du plan initial, mais ils ne recevront pas de fonds pour mettre à jour leur programme de pays (Décision 35/57, par. b). La Mongolie aurait ainsi un montant maximal de 25 000 \$US pour mettre à jour son plan de gestion des frigorigènes. Or, un tel niveau de financement serait supérieur au niveau qui pourrait être approuvé pour la Mongolie pour mettre à jour un plan de gestion des frigorigènes. Le Japon a répondu que le projet comprend bien plus que l'élément « mise à jour du programme de pays/plan de gestion des frigorigènes », parce qu'il inclut également des activités non liées aux investissements qui sont destinées à encourager la participation des principaux acteurs, notamment des décideurs et de l'industrie, à la mise en

œuvre de politiques et de projets relatifs à la protection de la couche d'ozone et qui auraient pour résultat une plus grande sensibilisation à cette question. Le Japon a expliqué que son projet ne visait pas la mise à jour du programme de pays ou du plan de gestion des frigorigènes afin d'identifier les utilisateurs de SAO non identifiés.

### Iran

31. Cette demande vise également à mettre en place des mesures de soutien pour aider l'Iran dans l'adoption et l'exécution de la mise à jour du programme de pays grâce à l'établissement de réseaux reliant les parties prenantes, les décideurs, l'industrie et les ONG, et d'autre part, à exécuter des activités d'information, d'éducation et de communication en appelant l'attention des médias et du public sur le problème de l'ozone. La Décision 35/57 par. b) stipule que les pays à faible volume de consommation, tels que l'Iran, recevront, pour la mise à jour de leur programme de pays, un financement équivalant à 75 % du niveau de financement octroyé initialement pour l'établissement du programme de pays. Comme il est indiqué dans la demande, l'Iran a reçu des fonds pour la mise à jour de son programme de pays (26 500 \$US) dont l'exécution a été confiée au PNUE. Puisque le résultat de cette demande serait la mise à jour du programme de pays de l'Iran, un financement supplémentaire pour l'élaboration du programme de pays ne serait pas admissible, compte tenu de la Décision 35/57. Par ailleurs, étant donné qu'une partie des coûts de projet demandés est destinée aux consultations avec le PNUE, et que celui-ci est justement l'agence d'exécution chargée de la mise à jour du programme de pays, l'octroi de ces fonds aurait pour conséquence d'augmenter les coûts d'appui du PNUE pour la mise à jour du programme de pays.

32. Le Japon a indiqué en outre que ses efforts ne visent pas à effectuer une mise à jour du programme de pays, mais à en appuyer la préparation par une série d'activités non liées aux investissements. Le Japon a signalé que les projets réalisés antérieurement en Iran étaient surtout des projets d'investissement, et qu'aucun effort n'a été investi dans la sensibilisation des principaux acteurs, des organisations gouvernementales et des ONG. Le Japon est convaincu que la campagne de sensibilisation serait particulièrement utile car l'Iran est en train de préparer la mise à jour de son programme de pays.

33. Le PNUD a soumis un plan d'élimination sectorielle pour le secteur de la réfrigération (fabrication) en Iran, tandis que l'ONUDI a soumis le plan de gestion des frigorigènes de l'Iran à la 38<sup>e</sup> réunion. Ces demandes comprennent des activités similaires à celles qui sont couvertes dans la demande du Gouvernement du Japon. Par exemple, le plan d'élimination sectorielle pour le secteur de la réfrigération (fabrication) prévoit les activités suivantes:

- Appui des activités de sensibilisation du public afin de promouvoir la protection de la couche d'ozone au niveau des consommateurs et d'encourager la participation du public;
- Interaction régulière avec d'autres ministères et services, avec des représentants de l'industrie et avec les agences d'exécution, en vue de la diffusion d'informations relatives à l'impact des mesures de politique;
- Promotion de la diffusion de l'information sur l'application et l'utilisation de technologies non destructrices de la couche d'ozone au moyen d'ateliers et de réunions techniques;

- Établissement d'un programme de formation, de certification et de licence à l'intention de techniciens et d'experts des matériels de production de systèmes de réfrigération, afin de soutenir les technologies sans CFC; et
- Groupe d'appui de politique et de gestion, comprenant un coordonnateur qui sera désigné par le Gouvernement et qui sera chargé des tâches suivantes: gérer et coordonner la mise en œuvre du Plan avec les diverses mesures de politique du Gouvernement touchant le secteur de la réfrigération, établir et exécuter des activités de formation, de sensibilisation et de renforcement de capacités à l'intention des principaux services gouvernementaux, législateurs, décideurs et autres acteurs institutionnels, afin d'assurer l'engagement des hauts niveaux aux objectifs et aux obligations du Plan, et créer chez les consommateurs et le public une meilleure connaissance du Plan d'élimination et des initiatives du Gouvernement dans le secteur, par le biais d'ateliers, de publicité médiatique et autres mesures de diffusion de l'information.

34. Le plan sectoriel résulte d'une enquête menée par des consultants et par le Centre national de l'ozone, dans laquelle 106 entreprises de production de matériel de réfrigération ont été identifiées. Le budget du plan sectoriel est composé de 40 000 \$US pour l'élaboration et l'application de politiques, 75 000 \$US pour la formation et le renforcement des capacités et 80 000 \$US pour des programmes de sensibilisation.

35. Le plan de gestion des frigorigènes soumis par l'ONUDI a notamment pour objectifs de renforcer la participation et la sensibilisation au problème de l'appauvrissement de la couche d'ozone, de fournir des renseignements sur les techniques de conservation et sur les nouveaux frigorigènes plus respectueux de la couche d'ozone, et de mettre sur pied un réseau pour le partage d'information dans l'ensemble du secteur. Les activités prévues sont les suivantes:

- préparation d'un programme d'études détaillé pour les stagiaires, à effectuer par le Centre de formation technique du Ministère du travail et des affaires sociales;
- activités de sensibilisation du public durant la période de 27 mois du projet;
- 264 ateliers de formation, utilisant les installations et les services des centres de formation technique du Ministère du travail et des affaires sociales, situés dans les 28 grandes provinces du pays;
- formation de 6600 techniciens à un coût de 1,1 million \$US; et
- formation de 300 agents de douane, provenant de 150 bureaux de douane différents dans le pays, à un coût de 229 200 \$US.

#### Recommandation du Secrétariat

36. Le Comité exécutif est invité à prendre en considération ce qui précède lorsqu'il examinera cette demande.

**MONDIAL: Préparatifs pour l'élaboration du programme de formation supplémentaire du PNUE, à exécuter en conjonction avec le programme de formation de l'Agence de coopération internationale du Japon (30 000 \$US)**

Description du projet

37. La demande a pour objet de préparer une proposition de développement de synergies entre le programme de formation bilatéral du Japon sur la protection de la couche d'ozone, mené sans l'appui du Fonds par l'Agence de coopération internationale du Japon (JICA) et le programme de formation du PNUE.

38. Le Japon dispose de son propre programme de formation, intitulé « Séminaire sur la mise en œuvre de politiques et sur les technologies de rechange relatives à la protection de la couche d'ozone », dont l'objet est d'aider les pays en développement dans leurs efforts d'élimination progressive des SAO conformément aux dispositions du Protocole de Montréal. Des participants provenant de pays en développement sont invités à se rendre au Japon pour une formation de deux mois environ, dans laquelle ils reçoivent des renseignements législatifs, techniques et scientifiques disponibles au Japon concernant les substances appauvrissant la couche d'ozone, qui leur permettront de mettre en œuvre des mesures conformes au cadre international constitué par la Convention de Vienne et le Protocole de Montréal.

39. Le Gouvernement du Japon estime qu'il serait utile pour les participants, le PNUE et la JICA, que des synergies puissent être établies entre le programme de la JICA et le programme de formation du PNUE. Le PNUE peut utiliser ce programme pour compléter les fonctions de formation et de diffusion d'information et accéder aux informations techniques et autres ressources qui ont été et continueront d'être accumulées dans le cadre du programme. Par l'entremise du PNUE, ces informations pourraient être diffusées sur une plus grande échelle, de façon appropriée et dans les délais.

40. À cet égard, le Japon préparera un projet qui inclura une compilation de publications, de livres pédagogiques et de documents d'information sur divers sujets, notamment sur les technologies liées aux SAO disponibles au Japon, ainsi qu'une proposition de traduire ces documents actuellement disponibles en japonais et de les diffuser plus largement aux pays visés à l'Article 5 dans le cadre de séminaires.

Observations du Secrétariat

41. Le Gouvernement du Japon a avisé le Secrétariat, dans une lettre datée du 25 octobre 2002, que le projet proposé appelle un complément d'étude en relation avec le rôle de la JICA. Il enverra la proposition révisée au Secrétariat dès que son examen sera terminé.

Recommandation du Secrétariat

42. Le Comité exécutif est invité à prendre note des informations fournies par le Gouvernement du Japon.

## DEMANDES DU GOUVERNEMENT DE LA SUÈDE

### Introduction

43. Le Tableau 6 présente un sommaire des demandes de coopération bilatérale de la Suède.

Tableau 6

### DEMANDES DU GOUVERNEMENT SUÉDOIS ET SUITE RECOMMANDÉE

Titre du projet	Pays	Montant demandé (\$US)	Montant recommandé (\$US)
Coopération régionale pour la surveillance et la réglementation de la consommation de SAO pour l'Asie du Sud	Région Asie et Pacifique	310 000	0
Plan national d'élimination des CFC	Philippines(2)	152 000	1)
Commission de gestion		51 580	1)
TOTAL		513 580	1)

1) Voir UNEP/OzL.Pro/ExCom/38/47.

2) Les coûts d'appui de l'agence pour la partie de la Suède du plan national d'élimination des CFC aux Philippines sont fondés sur 9 % de 92 000 \$US sur le coût du projet et 5 % du solde.

44. La Décision II/8 de la 2<sup>e</sup> Réunion des Parties prévoit jusqu'à 20 % de la contribution d'un pays au Fonds multilatéral. Le montant demandé (522 060 \$US) par le Gouvernement suédois dépasse 20 % de sa contribution au Fonds multilatéral (370 000 \$US).

45. Bien qu'il ait décidé, à sa 25<sup>e</sup> réunion, d'accorder plus de souplesse dans le choix de l'année d'imputation de la coopération bilatérale (Décision 25/13), le Comité exécutif a décidé à sa 36<sup>e</sup> réunion de répartir entre les agences d'exécution le solde des montants alloués provenant des plans d'activités des agences bilatérales (Décision 36/13(b)). La Suède n'a pas inclus cet élément pour le plan national d'élimination des CFC aux Philippines. Son plan d'activités pour 2002 comportait une allocation totale de 270 700 \$US, dont 16 950 \$ étaient déjà approuvés en 2002. En conséquence, en application de la Décision 36/13(b), le montant maximal qui puisse être approuvé pour la Suède en 2002 est de 253 750 \$US.

46. La Suède a fait savoir que, indépendamment de la Décision 36/13(b), son programme bilatéral pour le triennat, incluant les propositions ci-dessus, ne dépasse pas 20 % de ses contributions pour la période triennale.

**RÉGION ASIE ET PACIFIQUE : Coopération régionale pour la surveillance et la réglementation de la consommation de SAO pour l'Asie du Sud (310 000 \$US)**

Description du projet

47. L'objectif du projet est d'introduire une coopération à l'échelle régionale qui permettra aux pays participants d'assurer une meilleure réglementation de leurs importations et exportations de SAO en encourageant une plus grande coopération régionale pour la réglementation des mouvements transfrontières des SAO. Le projet assistera les pays participants en assurant que les données sur la consommation de SAO dans la région sont fiables, afin de permettre la mise en application des stratégies d'élimination. Le projet durera trois ans.

48. Le projet se fondera sur le cadre du réseau régional de l'Asie du Sud pour établir une coopération pratique entre les agents de douane et les administrateurs de l'ozone de la région. Il mettra en place des voies de communication améliorées pour les réseaux d'information et l'échange de renseignements et établira des outils communs pour la gestion des données et la collaboration entre les deux régions.

49. Le projet sera exécuté sur une période de trois ans. Des réunions semestrielles parrainées par le projet seront organisées immédiatement avant ou après les réunions de réseau de l'Asie du Sud. Participeront aux réunions les administrateurs de l'ozone, des agents de douane et des fonctionnaires expérimentés de pays développés et en développement pour donner leurs avis sur l'application des dispositions du Protocole de Montréal aux frontières et sur l'établissement de profils de risques, de stratégies et d'outils d'application. À la réunion finale, les participants évalueront les résultats de la coopération régionale et étudieront les possibilités de poursuivre ou d'élargir la coopération une fois que l'assistance financière du Fonds multilatéral serait terminée.

50. Le projet vise à développer la capacité régionale qui a été bâtie dans le cadre des sessions de formation en Inde, des stages de formation nationale tenus en Mongolie, au Sri Lanka, au Népal, en Chine et en Inde. Les activités du projet incluront l'étude théorique des mouvements des SAO à travers les frontières dans la région de l'Asie du Sud, des réunions bisannuelles pour le réseautage informel, la diffusion d'information, la gestion des données et des débats sur les démarches régionales pour le traitement des mouvements transfrontières des SAO, ainsi que la mise au point d'outils pratiques de gestion des SAO.

Observations du Secrétariat

51. À sa 34<sup>e</sup> réunion, le Comité exécutif avait approuvé le projet de coopération régionale pour la surveillance et la réglementation des SAO, « étant entendu qu'il s'agissait d'un projet unique, et non pas le premier d'une série de projets nécessitant ultérieurement d'autres financements » (Décision 34/27). Le Gouvernement de la Suède a signalé que la proposition portait sur l'Asie du Sud et que le projet pour l'Asie du Sud-Est aussi bien que le projet pour l'Asie du Sud sont effectivement des projets uniques, destinés à mettre en place un réseau informel pour les agents de douane qui restera opérationnel après l'achèvement du projet.

52. Le projet prévoit une exécution qui suivra ou précédera immédiatement des réunions du réseau régional. Le programme du PNUE pour la conformité disposera d'un administrateur de plan de gestion des frigorigènes et d'un administrateur de politique, en plus du coordonnateur du réseau régional basé à Bangkok pour assister toute la région. D'autre part, le CAP de 2003 prévoit, comme activité ciblée, la surveillance du commerce illicite et le soutien à la formation des agents de douane par l'intermédiaire d'un réseau de centres régionaux existants. Cette activité découle de la Décision 33/51 par laquelle le Comité a demandé au PNUE d'étudier les possibilités d'assurer la formation des agents de douane à l'échelle régionale et sous-régionale comme une solution de rechange efficace par rapport aux coûts en remplacement de la formation nationale des agents de douane, lorsque cela est approprié, et d'étudier les possibilités de tirer parti des installations régionales de formation d'agents de douane (Décision 33/51, par. a). Le PNUE a indiqué, dans son CAP de 2003, qu'il est en pourparler avec des instituts de douane régionaux en Mongolie, en Chine et en Inde, pays qui sont tous membres du réseau de l'Asie du Sud.

53. Le Gouvernement suédois a indiqué que le réseautage des agents de douane n'est pas inclus dans le CAP. Le projet permettra aux experts de participer aux réunions de réseau pour partager leurs expériences et pour lancer une collaboration entre le réseau et d'autres organismes régionaux qui ne sont pas couverts dans le CAP.

54. La Décision 33/51 stipulait également que, pour atteindre le plus grand nombre possible d'agents de douane, d'une façon efficace par rapport aux coûts, la formation nationale d'agents de douane devrait se faire selon l'approche « former les instructeurs » et être suivie de formation d'agents de douane par les instructeurs ainsi formés (Décision 33/51, par. b). Comme il est souligné dans la proposition, la formation des agents de douane a déjà commencé en Inde, en Mongolie, au Sri Lanka, au Népal et en Chine, une session étant prévue au Bangladesh. D'autre part, tous les pays de l'Asie du Sud sauf l'Iran disposent de systèmes d'octroi de licences. Par ailleurs, la région de l'Asie du Sud a bénéficié d'un projet bilatéral du Japon intitulé « Atelier régional sur la surveillance et la réglementation de la consommation de SAO pour la région de l'Asie du Sud » (ASP/SEV/29/TRA/34). Le Gouvernement de la Suède a expliqué que l'activité proposée permettra aux systèmes d'octroi de licences d'importation/exportation et aux agents de douane formés de devenir plus efficace dans le traitement du problème continu du commerce illicite. Il a souligné en outre que la région est importante pour le règlement du problème du commerce illicite, puisque des pays producteurs font partie de ce réseau.

55. En ce qui concerne des programmes supplémentaires de formation au niveau régional ou sous-régional, le Comité a décidé entre autres que de telles activités pourraient être envisagées à des fins de démonstration, après que les résultats de programmes de formation régionaux ou sous-régionaux déjà approuvés ont été présentés au Comité exécutif pour examen (Décision 33/51, par. c). D'après le rapport de situation le plus récent sur le projet actuel en Asie du Sud, aucun fonds n'a été décaissé en 2001, la première rencontre avec des fonctionnaires ayant eu lieu en avril 2002, et le projet devant s'achever en novembre 2004. La Décision souligne donc la nécessité d'étudier les résultats du projet achevé avant d'envisager d'autres projets. Le Gouvernement suédois a indiqué que, puisque les pays sont dans la période de conformité depuis déjà de nombreuses années, la date butoir de 2004 serait trop éloignée pour attendre avant de répondre aux besoins semblables dans d'autres régions. Il a également signalé que le problème

du commerce illicite doit être réglé d'urgence et de façon simultanée dans plusieurs régions. Or, étant donné que l'Asie du Sud et l'Asie du Sud-Est sont dans la même région et entretiennent des échanges commerciaux communs, attendre jusqu'en 2004 éliminerait l'avantage de l'interaction entre les deux projets.

Recommandations du Secrétariat

56. Compte tenu des observations ci-dessus, la coopération régionale pour la surveillance et la réglementation de la consommation de SAO, proposée par le Gouvernement suédois à titre d'assistance bilatérale, n'est pas admissible aux fins de financement.

**PHILIPPINES: Plan national d'élimination de CFC (152 000 \$US)**

57. Les observations et recommandations du Secrétariat du Fonds figurent dans la note UNEP/OzL.Pro/ExCom/38/47.

## DEMANDE DU GOUVERNEMENT DE LA SUISSE

### Introduction

58. Le Tableau 7 présente un sommaire de la demande de coopération bilatérale de la Suisse. Cette demande ne dépasse pas 20 % de la contribution de la Suisse pour 2002.

Tableau 7

### DEMANDE DU GOUVERNEMENT SUISSE ET SUITE RECOMMANDÉE

Titre du projet	Pays	Montant demandé (\$US)	Montant recommandé (\$US)
Plan sectoriel pour l'élimination de la consommation de CFC-12 dans le secteur de la réparation et de l'entretien de la réfrigération et de la climatisation	Inde	250 000	Retiré
Commission de gestion		10 304	
TOTAL		260 304	

**INDE: Plan sectoriel pour l'élimination de la consommation de CFC-12 dans le secteur de la réparation et de l'entretien de la réfrigération et de la climatisation (250 000 \$US)**

59. Le Gouvernement de l'Inde a fait savoir qu'il est approprié que l'Allemagne, qui est l'agence principale, propose le report de l'examen du plan sectoriel en attendant la clarification des données sur la consommation.

- - - -